



Comité de soutien au Musée de préhistoire finistérienne
Mirdi ar Ragistor - 29760 Penmarc'h

Bulletin d'adhésion au CSMPF 2025

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Localité :
Tél. portable : Mail :

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le CSMPF s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

- Membre actif** Cotisation 2025 : **20 €** Liquide Chèque
- Si oui, en participant à l'organisation des manifestations du CSMPF Oui Non
 - Si oui en devenant accompagnateur lors des déplacements en excursion organisés par le CSMPF Oui Non
 - Si oui, autre Oui Non
- Membre donateur** Donation 2025 : € Liquide Chèque

Date : Signature :

Adresser ce bulletin et son récépissé remplis à :
M. Hervé Lelièvre, Trésorier CSMPF, 101 impasse Kerouil, 29760 St Guénolé Penmarc'h
ou à h-lelievre@orange.fr



Comité de soutien au Musée de préhistoire finistérienne
Mirdi ar Ragistor - 29760 Penmarc'h

Récépissé d'adhésion au CSMPF 2025

Je soussigné *Hervé Lelièvre* (Trésorier CSMPF) déclare avoir enregistré le bulletin d'adhésion d'association de :

Nom : Prénom :

et avoir perçu sa cotisation de même que l'ensemble des informations demandées aux futurs adhérents.
L'adhésion du membre susnommé est donc validée. Ce reçu prouve le statut du postulant et lui permet de participer de plein droit à l'assemblée générale de l'association.

Fait à Penmarc'h, le / / 2025

Signature du président (ou de son représentant)